

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à vingt heures
 Le Conseil Municipal de la Commune d'AZAY-SUR-THOUET
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
 Sous la présidence de M. RENAULT Jean Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2022

PRESENTS : Mrs et Mmes FAZILLEAU, DESESSARD, LARCHER Adjoints, BRUNET, SICOT, BOUCHET, ROUVREAU, PIET, ROUSSEAU, JASMIN et INGUENEAU

Absentes et excusées : Mmes VIGNAULT Adjointe et MARTIN

Deux pouvoirs ont été donnés

Madame INGUENEAU Morgane a été nommée secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

➤ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Budget principal

Total fonctionnement recettes = 1 303 691,55 € (dont 566 731,43 € d'excédent reporté)

Total fonctionnement dépenses = 536 870,87 €

CA INVESTISSEMENTS 2021

Dépenses		Recettes	
Dépôts et cautionnements (logements)	0,00 €	Cautionnements reçus logements	0,00 €
Remboursements emprunts	51 339,59 €	FCTVA	8 521,42 €
Matériel de transport (Ducato)	15 499,99 €	Amortissement :	9 621,18 €
Matériel	5 887,31 €	Fonds de concours voirie : 1 729,66 €	
Achat de terrain (la Vergne)	146,00 €	Autres immobilisations : 7 891,52 €	
Défense incendie (citerne l'Etablerie)	2 928,00 €		
Terrain de foot (arrosage, buts, abris touche)	51 366,94 €	Subventions :	
Travaux en régie réfection terrain de foot	14 772,63 €	DETR 2018 (défense incendie)	3 382,00 €
Itinéraire rando l'Etablerie	7 305,60 €	Département 1000 chantiers	7 234,27 €
Signalétique (panneaux signalisations)	484,75 €	SIEDS	3 537,45 €
Mur rue de la Poste	12 052,16 €		
Eclairage public (Mairie et ZA rue Malvault)	12 959,98 €		
Lotissement le Lavoir	34 955,02 €	Vente véhicule plus value sur cession	500,00 €
		Taxe d'aménagement	2 219,36 €
		Excédent fonctionnement capitalisé	141 523,75 €
TOTAL	209 697,97 €	TOTAL	176 539,43 €
	Résultat 2021		-33 158,54 €
	Résultat cumulé		-174 682,29 €

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	200 089,25
RESULTAT DE L'EXERCICE ANTERIEUR	566 731,43
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	766 820,68
INVESTISSEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 33 158,54
RESULTAT DE L'EXERCICE ANTERIEUR	- 141 523,75
RESULTAT CUMULE (001)	- 174 682,29

DEFICIT D'INVESTISSEMENT (001)	-	174 682,29
--------------------------------	---	------------

EXCEDENT FONCTIONNEMENT		766 820,68
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (1068)		174 682,29
REPORT A NOUVEAU BP 2022 FONCTIONNEMENT		592 138,39

AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE AZAY SUR THOUET

Le compte administratif ayant été voté le 28 mars 2022, il convient, conformément à l'instruction M14 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat de l'exercice 2021 :

Section investissement déficit de 33 158,54 Euros

Section de fonctionnement excédent de 200 089,25 Euros

Le déficit réel de la section d'investissement s'élève fin 2020 à 174 682,29 Euros.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 766 820,68 Euros.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation de la somme de 174 682,29 Euros en section d'investissement au compte 1068
- Affectation de la somme de 592 138,39 Euros en report à nouveau en section de fonctionnement au compte 002.

Budget Annexe : Lotissement le Lavoir

Total fonctionnement recettes = 386 605,95 € (dont 40 358,47 € d'excédent reporté)

Total fonctionnement dépenses = 354 955,52 €

Total investissement recettes = 389 910,04 €

Total investissement dépenses = 375 711,98 € (dont 34 955,02 € de déficit reporté)

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 8 708,04
RESULTAT DE L'EXERCICE ANTERIEUR	40 358,47
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT	31 650,43

INVESTISSEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	49 198,06
RESULTAT DE L'EXERCICE ANTERIEUR	- 34 955,02
RESULTAT CUMULE (001)	14 243,04

AFFECTATION DES RESULTATS LOTISSEMENT DU LAVOIR

Le compte administratif ayant été voté le 28 mars 2022, il convient, conformément à l'instruction M14 de procéder à l'affectation des résultats pour le budget du lotissement du Lavoir.

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section investissement un excédent de 49 198,06 Euros

Section de fonctionnement un déficit de 8 708,04 Euros

L'excédent de la section de fonctionnement cumulé s'élève fin 2021 à 31 650,43 Euros.

L'excédent de la section d'investissement cumulé s'élève fin 2021 à 14 243,04 Euros.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Affectation au 002 crédit de la somme de 31 650,43 Euros (en report à nouveau en section fonctionnement)
- Affectation au 001 crédit de la somme de 14 243,04 Euros (en section investissement).

➤ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réservent de sa part.

➤ **PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022,

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 288 736,39 € et en section d'investissement à la somme de 785 371,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, adopte le budget primitif 2022 du budget principal de la commune

INVESTISSEMENTS 2022

Dépenses		Recettes	
Dépôts et cautionnements (logements)	2 500,00 €	Cautionnements reçus logements	2 500,00 €
Remboursements emprunts	60 000,00 €	Excédent fonctionnement capitalisé (1068)	174 682,29 €
Matériel	30 000,00 €	FCTVA	8 000,00 €
Véhicule	22 000,00 €	Amortissement :	9 621,18 €
Travaux en régie	15 000,00 €	_ Fonds concours voirie : 1 729,66 €	
Achat terrain Les Noues	2 500,00 €	_ Autres immo : 7 891,52 €	
Achat terrain Zone artisanale	10 000,00 €		
Itinéraire randonnée l'Etablerie	900,00 €		
Licence IV	5 000,00 €	Subventions :	
Local agents	13 000,00 €	_ CAP Relance (terrain foot)	8 697,00 €
Défense incendie (curages mares)	3 500,00 €	_ Budget Participatif (chemin l'Etablerie)	3 650,00 €
Mairie réseau + matériel	15 000,00 €	_ Fédération Française Football	7 600,00 €
Camping et stade : blocs sanitaires	300 000,00 €	Taxe d'aménagement	1 200,00 €
Déficit reporté	174 682,29 €	Virement de la section de fonctionnement	569 421,05 €
Divers bâtiments	128 089,77 €		
Lotissement le Lavoir	3 199,46 €		
TOTAL	785 371,52 €	TOTAL	785 371,52 €

- €

BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET LOTISSEMENT LE LAVOIR

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2022 du lotissement le Lavoir,

Il s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 417 232,27 € et en section d'investissement à la somme de 358 154,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, adopte le budget primitif 2022 du budget lotissement le Lavoir.

➤ **VOTE DES TAUX : TAXE FONCIERE BATI ET TAXE FONCIERE NON BATI**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes foncières.

Après discussion, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants,

- Décide des taux suivants :
 - La taxe foncière (bâti) : 31,58 %
 - La taxe foncière (non bâti) : 44,11 %
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **CAMPING MUNICIPAL : CHOIX PRESTATAIRE POUR CONVENTION D'OCCUPATION DU SOL ET CONTRAT DE MAINTENANCE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de mettre en gestion le camping et l'aire de camping-car par un fonctionnement relevant du régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine communal conformément aux articles L 1311-5 à L 1311-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un avis de publicité préalable à une occupation temporaire du domaine public suite à une manifestation d'intérêt spontanée a été effectué.

Les différentes propositions sont exposées à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents décide :

- De retenir la société « Camping-Cars Park » de Pornic (44),
- D'autoriser le Maire ou ses adjoints à signer la convention d'occupation temporaire ci-jointe qui prévoit notamment les montants et conditions de versement du loyer et le contrat de maintenance ci-joint inhérent à l'entretien du matériel
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **CONVENTION D'AUTORISATION D'ACCES A LA COUR DE L'ECOLE POUR LE VIDE GRENIER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Parents d'Elèves organise un vide grenier le 3 avril prochain. Pour cela, une convention est à signer pour autoriser l'accès à la cour d'école. Les précédentes conventions étaient signées entre l'école, l'APE et la Communauté de Communes Parthenay Gâtine. Les nouvelles conventions demandent également la validation de la mairie.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- Autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, l'école d'AZAY-SUR-THOUET et l'Association des Parents d'Elèves pour la mise à disposition de la cour de l'école.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

➤ **DIVERS**

○ ***Lotissement le Lavoir : demande résiliation réservation***

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 mars 2021 autorisant la vente de la parcelle n°7 du lotissement le Lavoir à Monsieur BOUGTAIBI Simohamed et Madame BOUGTAIBI BAALI Sana. Il donne lecture du mail du 18 mars 2021 par lequel Monsieur BOUGTAIBI Simohamed et Madame BOUGTAIBI BAALI Sana demandent l'annulation de la procédure d'achat à la suite du refus de leur permis de construire.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres votants :

- Décide de ne pas s'opposer à la demande de résiliation de Monsieur BOUGTAIBI Simohamed et Madame BOUGTAIBI BAALI Sana et d'annuler la délibération du 2 mars 2021.

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou à ses adjoints pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes les pièces s'y rapportant.

○ ***Plan Climat Air Energie Territorial de Gâtine***

Mail du Pays de Gâtine : nous vous invitons à compléter le compte-rendu afin de nous faire part des actions que vous menez sur vos communes pour que nous puissions les valoriser dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial, ainsi que vos éventuels projets avant le **1er avril**.

ACTION	Etat		
	Réalisée	En cours	Intérêt pour l'action
<p>En matière de rénovation énergétique et de réduction des consommations énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet changement énergie chaufferie mairie - Bilan énergétique salle des fêtes et logements locatifs <p>Au niveau des ENergies Renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet panneaux solaires thermiques pour vestiaires foot et sanitaires camping <p>En matière d'Environnement, de biodiversité, de stockage carbone et d'adaptation au changement climatique</p> <p>Eclairage public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution du temps d'éclairage - Remplacement des lanternes énergivores <p>En matière d'Animation, de sensibilisation, d'accompagnement et de partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population aux économies d'énergie en donnant des renseignements sur les différents organismes. 		X X	

○ ***Soirée du Patrimoine de Gâtine le 1^{er} juillet 2022***

○ ***Azay en fête le samedi 27 août 2022***

○ ***Elections Présidentielles des 10 et 24/04/2022***

○ ***Prochaines réunions de Conseil Municipal le : 11/04, 09/05, 13/06, 11/07, 05/09, 03/10, 07/11 et 05/12***